

Absents excusés : M Le Texier (pouvoir à P. Chollier), JC Macagno (pouvoir à C Antoine), S Morisco.  
Début de séance à 20h08. Secrétaire de séance : Renaud Fontaine-Tranchant

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 18 mai 2017.

### 1- CCBD

1.1 Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD) : la nouvelle communauté de communes des Balcons du Dauphiné est dans l'obligation de créer une CLECT. Chaque commune doit être représentée par un titulaire et un suppléant.

M. Patrick Chollier et Julio Le Dias sont élus respectivement, à l'unanimité, et au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, comme représentant titulaire et représentant suppléant de la collectivité au sein de la CLECT.

### 2- Personnel

2.1 Départ d'un agent technique : La commission du personnel réunie le 8 juin 2017 a pris note de la demande de démission de M. Paul De Almeida pour des raisons personnelles, qui sera effective le 18 juillet 2017. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, et de lancer une procédure de recrutement d'un agent sous la forme d'un contrat à durée déterminée de 6 mois (avec une période d'essai de 2 mois), à mi-temps (17 heures 30 hebdomadaires), pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1<sup>er</sup> août 2017. L'agent percevra une rémunération mensuelle basée sur les indices correspondant au SMIC, le supplément familial de traitement (le cas échéant), les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Plus globalement, avec le transfert de compétences prévu pour la voirie, il faudra se réunir prochainement afin de définir les besoins et les moyens d'y répondre. La commune a du mal à comprendre ce nouveau transfert de compétences qui n'a pas de sens d'un point de vue budgétaire.

2.2 Avenant au contrat d'un agent en CDD employé au camping municipal : L'agent en charge de l'entretien et la gestion du camping municipal, souhaite, pour des raisons personnelles, mettre fin à son contrat à durée déterminée le 27 août 2017 au lieu du 30 septembre 2017. La voix du maire étant prépondérante, le conseil municipal accepte à 6 voix pour, 1 voix contre (JP Marcel), 5 abstentions (P Psaila, F Crouzet, C Antoine, JC Macagno, C El Amine).

2.3 Compte rendu de la commission du personnel du 8 juin 2017 : Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la commission du personnel du 8 juin dernier. L'avenir du poste de la coordinatrice périscolaire est en lien avec l'organisation de la rentrée scolaire 2017/2018, et celui du secrétariat avec le retour ou pas de l'agent nommé avant elle sur ce poste. Ces deux cas seront traités lors du conseil du 20 juillet, une fois que tous les éléments seront réunis.

M. Marcel fait remarquer qu'il souhaite dorénavant que le conseil ne traite que des sujets aboutis. A cela, M. Dalbeigue répond qu'en fonctionnant ainsi, le conseil ne pourra plus se plaindre de ne pas être suffisamment informé pour prendre une décision.

2.4 Versement d'une prime annuelle aux agents en CDD : Le versement d'une prime annuelle n'étant pas obligatoire pour les agents en CDD le conseil est amené à délibérer et décide à l'unanimité de verser une prime annuelle aux agents en poste, et employés depuis plus de six mois dans la collectivité, sachant que la dépense représente 524 €.

2.5 Augmentation du temps de travail d'un agent d'entretien des locaux : Comme convenu sur l'année 2016, un bilan du temps consacré à l'entretien de différents locaux communaux par un des agents d'entretien a été fait. Il conviendrait de régulariser les heures complémentaires exécutées, en les intégrant dans son temps de travail. Compte tenu de l'incertitude du maintien ou non des TAP, la décision est reportée au conseil municipal du 20 juillet.

### 3- Scolaire

3.1 Echanges et décisions sur les rythmes scolaires de la rentrée 2017/2018 : Le décret régissant les rythmes scolaires n'est toujours pas sorti.

En l'état, et compte tenu des conséquences en termes d'organisation pour les parents, les enseignants, et la collectivité, il n'est pas possible de prendre une décision dans l'urgence. Le CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) ne sera pas forcément adapté lui non plus. Le souhait du conseil, est de maintenir les TAP tels quels pour le moment et de préparer sereinement l'organisation pour la rentrée 2018/2019 en concertation avec les parties prenantes.

Départ de M. Chahid El Amine à 21h15.

3.2 Compte rendu du conseil d'école du 15 juin (Ecole, cantine, garderie, TAP) : Globalement l'année a été positive quant aux TAP, au total 93 enfants étaient inscrits. De nouvelles activités ont été proposées : tennis, sports collectifs et arts plastiques. Les effectifs en cantine ont légèrement diminué, environ 5% de moins, soit en moyenne 65 repas servis chaque jour. Le travail de la coordinatrice en collaboration avec les agents a permis de progresser et d'être mieux organisé pour chacune des prestations offertes aux parents. La formation des agents a permis de revoir l'organisation, avec les enfants, pendant le service. L'effectif en garderie a diminué également, notamment le matin. L'équipe d'enseignants a été remerciée pour avoir pris de nouvelles initiatives comme la rencontre athlétisme, les sorties en vélo, un travail sur les différences et le racisme, les marchés de Noël et de printemps. Quelques petits travaux sont à prévoir au groupe scolaire.

3.3 Projet de classe de neige : Un projet de classe de neige est envisagé pour 2 classes en début d'année 2018. Le budget est de 12 854 € pour 50 élèves, 2 enseignants et 4 parents, sur 5 jours dans le Vercors. Les parents seraient sollicités à hauteur de 100 € par enfant, et le sou des écoles serait prêt à participer à hauteur de 1 000 €. Il resterait 3000 € à la charge de la municipalité. Le conseil est favorable au principe du versement d'une subvention de ce montant.

#### **4- Travaux**

4.1 Intervention sur la climatisation de l'épicerie : La climatisation du local commercial est tombée en panne. Un appareil mobile a été loué dans un premier temps. Deux devis ont été demandés pour remplacement de l'appareil, celui de 3 100 € HT de la société TECHO FROID est retenu à l'unanimité. Il sera rappelé que la maintenance doit être assurée par le locataire et le conseil souhaite qu'il soit désormais fait preuve que cette maintenance est bien effectuée.

#### **5- Urbanisme**

5.1 Point sur les ventes de biens communaux : Pour le hangar des Liserons une nouvelle proposition d'acquisition a été faite à hauteur de 65 000 €. La participation de l'agence étant de 4 900 €, le conseil municipal accepte la proposition et autorise le maire à signer tout acte permettant à la transaction d'aboutir.

#### **6- Questions diverses**

6.1 Convention natation scolaire 2017/2018 : Après examen, le conseil municipal autorise M. le maire à signer la convention préparée par la commune de Saint-Vulbas, pour mise en place de cours de natation destinés aux élèves de primaire durant l'année scolaire 2017/2018. Il y aura 10 séances dispensées les jeudis de 14h50 à 15h35 entre le 7 décembre 2017 et le 8 mars 2018, à raison de 137 € par séance pour 2 maîtres-nageurs en enseignement et 1 maître-nageur en surveillance.

6.2 Retours d'expériences individuelles et collectives, Réalisations du mandat, Améliorations possibles : questions reportées au conseil du 30 juin.

6.5 Remboursement d'une avance de frais à un agent : La somme de 30,01 € pour achat de carburant destiné au véhicule communal sera remboursée à un agent communal. Approuvé à l'unanimité.

6.6 Participation financière au centre médico scolaire de la Tour du Pin : La participation de la commune pour un montant de 78,65 € est acceptée à l'unanimité.

6.7 Conseil municipal extraordinaire le 30 juin : L'organisation des élections sénatoriales nécessite la désignation de délégués des conseils municipaux qui doit impérativement avoir lieu vendredi 30 juin. Le conseil municipal fixe une réunion extraordinaire ce jour-là à 20h00.

Fin du conseil à 22h15

Prochaine réunion Vendredi 30 juin à 20h00